



## COMMUNICATION

### SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

### DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MARS 2023

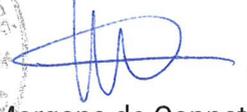
La Municipalité décide :

- D'envoyer le flyer de l'école de musique de Nyon aux enfants âgés de 4 à 8 ans domiciliés dans la Commune.
- De valider plusieurs demandes de congés/vacances déposées par différents collaborateurs.
- D'octroyer un espace de stockage au Comité des Fêtes.
- D'offrir à la société coopérative des téléskis de St-George des cartes d'entrées pour la piscine de Bassins comme lots pour sa tombola.
- D'accepter le devis pour le remplacement d'une vitre fissurée à l'école JDF.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De confirmer au propriétaire d'une parcelle privée que la Commune ne procède plus au déneigement chez les privés.
- De valider l'accueil du conseil intercommunal de l'ORPC qui a lieu à Bassins le 29.03.2023.
- D'autoriser des manifestations sur le territoire communal.
- De renoncer à un droit de préemption communal et de le céder au Canton.
- De fermer le bureau communal le mercredi 5 avril, faute de collaborateur présent ce jour-là.
- D'octroyer la bourgeoisie à la suite d'une procédure de naturalisation.
- De mettre au concours un poste de préposé au contrôle des habitants.
- De ne pas publier d'information pour les activités privées dans le Bassinfos ni au guichet.

- De valider un devis pour la réfection de la cage d'escalier de l'auberge communale.
- De valider un devis pour l'installation d'un interphone à la piscine.
- De communiquer lors de la prochaine séance du Conseil communal concernant la servitude de passage publique en faveur de la Commune de Bassins sise au chemin de la Trappe.
- De rendre attentifs les locataires du terrain situé derrière l'arsenal à l'entretien et à la fermeture de la barrière.
- De valider la nouvelle charte de l'UAPE en l'intitulant « Nos valeurs ».
- De valider le contrat du fontainier communal.
- De valider les indexations reçues de la Romande Energie concernant le chauffage à distance de la piscine et des écoles JDF I et JDF II.
- De valider la communication des décisions municipales de février 2023.
- De valider les communications municipales à faire lors de la séance du Conseil communal du 30.03.2023.
- De valider un devis pour la réfection du toit du couvert de la fontaine de la rue du Battoir.
- De répondre au questionnaire énergie et mobilité envoyé par le Parc Jura Vaudois.
- De signer une nouvelle convention avec Tell-tex (déchetterie).
- De valider le formulaire d'inscription 2023-2024 de l'UAPE.
- D'agender la distribution d'un tout-ménage concernant l'exposition participative PECC qui aura lieu le 3.05.2023 à Le Vaud.

Au nom de la Municipalité  
La Syndique : La Secrétaire municipale

  
Sonia Pittet

  
Morgane de Coppet

